

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.12.263

**Mise en place de
colonnes enterrées
pour la collecte des
déchets ménagers :
tarifs 2009**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Didier TERRADE, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET

Excusé(s) :

Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Michel BRONCY par Maurice HARDY, Fabienne GODICHAUD par Didier TERRADE

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : TARIFS 2009

La délibération n°239 du 28 juin 2007 a instauré un système de financement des conteneurs enterrés. Plusieurs éléments à financer étaient distingués dans cette délibération : le génie civil (fouille, pose, remblaiement et finitions), la préforme béton, la colonne pour les ordures ménagères, la colonne « tri », la colonne « verre ». Le génie civil n'étant jamais à la charge de la ComAGA, la détermination d'un prix standard n'est pas utile.

Pour les fournitures, un marché a été passé avec l'entreprise PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS le 29 novembre 2007.

Le tableau suivant propose, sur la base des prix révisés du marché en 2009 (+ 1,1 %), un tarif applicable aux tiers :

PRIX 2009				
Prix du marché	Préforme béton	Colonne OM (5 m³)	Colonne TRI (5 m³)	Colonne VERRE (4 m³)
préforme béton	2 781,06			
colonnes		2 220,01	2 220,01	2 220,01
système sécurité : "plateforme standard" (option)		215,23	215,23	215,23
plateforme piétonnière larmée		368,79	368,79	368,79
Goulotte OM (80 l)		1 464,29		
Goulotte TRI			868,17	
Goulotte VERRE				1 158,37
Total prix du marché	2 781,06	4 268,32	3 672,21	3 962,40
Tarifs 2009	2 781,06	4 268,32	3 672,21	3 962,40

N.B. : si certaines options spécifiques (liste évolutive selon les besoins) sont retenues sur certains sites, leur prise en compte dans le financement sera réalisée au prix du marché en cours.

Il convient de préciser que la date prise en compte pour les calculs de participation d'un chantier donné sera la date contractuelle de livraison des conteneurs (date de réception du bon de commande + délai contractuel maximum).

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 25 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 10 décembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs 2009 pour la répartition du financement des colonnes enterrées.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 décembre 2008	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2008